

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE L'ADMINISTRATEUR  
DE LA TUTELLE EN LIEU ET PLACE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**7<sup>e</sup> séance extraordinaire – 1<sup>er</sup> février 2022, 13 heures**  
*(par visioconférence)*

---

**Membres présents :**

M. Jean-François Lachance, administrateur de la tutelle  
Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim  
M<sup>e</sup> Chloé Normand, secrétaire générale  
Mme El Bridi Soumia, analyste, Service du secrétariat général

\*\*\*\*\*

M. Jean-François Lachance salue les membres du public et leur souhaite la bienvenue à la séance extraordinaire de l'administrateur de la tutelle.

\*\*\*\*\*

Ouverture de la séance à 13 h 02.

\*\*\*\*\*

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est adopté par M. Jean-François Lachance :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Période réservée au public
- 3- CA-01-202202-19 Administrateur de la tutelle – Amendement à la résolution 6 (CA-01-202112-17) de la séance ordinaire de l'administrateur de la tutelle en lieu et place du conseil d'administration du 15 décembre 2021 visant l'entrée en fonction de la directrice générale au Bureau de la direction
- 4- Levée de la séance

2. Période réservée au public

À ce point, il n'y a aucune question.

3. Administrateur de la tutelle – Amendement à la résolution 6 (CA-01-202112-17) de la séance ordinaire de l'administrateur de la tutelle en lieu et place du conseil d'administration du 15 décembre 2021 visant l'entrée en fonction de la directrice générale au Bureau de la direction

Document déposé : Sommaire exécutif CA-01-202202-19 en date du 1<sup>er</sup> février 2022 de M. Jean-François Lachance concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le poste de directeur(trice) général(e) au Bureau de la direction générale était vacant depuis le mois de février 2021;

CONSIDÉRANT le processus de sélection d'une nouvelle direction générale lancé en février 2021;

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Francyne Fleury au poste de directrice générale intérimaire;

CONSIDÉRANT la nomination régulière d'Isabelle Gélinas au poste de directrice générale au Bureau de la direction générale en date du 15 décembre 2021;

CONSIDÉRANT la résolution 6 (CA-01-202112-17) du 15 décembre 2021 de l'administrateur de la tutelle en lieu et place du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le maintien de l'entrée en poste au Centre de services scolaire de Montréal le 31 janvier 2022 de Mme Isabelle Gélinas et du maintien de ses conditions;

CONSIDÉRANT la nécessité de reporter l'occupation officielle des fonctions de directrice générale de cette dernière au 14 février 2022;

Il est **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> de DÉTERMINER que Mme Isabelle Gélinas occupera les fonctions de directrice générale à partir du 14 février 2022;
- 2<sup>o</sup> de DÉTERMINER que dans l'intervalle, Mme Francyne Fleury poursuivra ses fonctions de directrice générale par intérim jusqu'au 13 février 2022 inclusivement.

4. Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 07.

*Secrétariat général – 21 février 2022*